



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président,

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Les dates également à retenir sont les suivantes :

- 13 avril à 10H30 : COPIL à la CAPV portant sur la phase 1 du SDA ;
- 14 avril : Conférence portant sur les réouvertures de rivières urbaines à BESSANCOURT à 19H00 ;
- 14 avril au 16 avril : Fête « Les Naturelles » à MONTMORENCY ;
- 27 avril à 19H30 : Présentation du SIAH et de ses missions en bureau de majorité à DOMONT ;

- 15 mai : Présentation à 9h30 en Bureau syndical de l'analyse des statuts du SIAH par le cabinet FCL ;
- 4 juin : Programmation de la marche de la rivière du petit Rosne organisée par l'ASSARS ;
- 1^{er} juillet : Inauguration « grand public » de la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 27 mars 2023 à BAILLET-EN-FRANCE

Benoit JIMENEZ remercie Christiane AKNOUCHE pour la mise à disposition au SIAH de la salle des fêtes de la commune de BAILLET-EN-FRANCE.

Éric CHANAL rappelle la programmation d'une réunion d'information sur le SDA à l'ensemble des communes du territoire, le 26 juin, dans le prolongement de la séance du Comité Syndical.

Le Bureau valide l'invitation des directeurs des services techniques des communes à cette réunion d'information.

Foncier

Convention d'occupation « traversées » régularisant le passage de canalisations sous les voies SNCF sur le territoire des communes de GARGES-LÈS-GONESSE et de SARCELLES (Convention n° 2023-01-02)

Déborah TANGUY indique que dans le cadre d'un inventaire patrimonial il a été constaté que le SIAH dispose de canalisations et de regards situés sur des parcelles appartenant à la SNCF et hébergeant des voies ferrées sans que ces occupations aient fait l'objet d'une convention. Dès lors, un atlas a été établi listant toutes les situations nécessitant une régularisation.

Il a ainsi été convenu la rédaction d'un ensemble de 20 conventions de régularisation concernant 40 parcelles cadastrales et couvrant près d'1,5 kilomètre de canalisations d'eaux usées et 800 mètres de canalisations d'eaux pluviales.

La convention présente un caractère particulier puisqu'elle régularise un précédent contrat datant de 1976, n'ayant pas été actualisé depuis sa signature. Elle sera consentie pour une durée de 20 ans moyennant le paiement d'un montant forfaitaire fixé à 1 257,30 € HT relatif aux frais de dossier et le versement d'une redevance annuelle de 2 975,54 € HT.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer ces conventions.

Convention d'occupation temporaire d'une parcelle située sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le cadre de l'extension de la STEP (Convention n° 2023-03-07)

Dans le cadre des travaux d'extension de la station de dépollution, le SIAH bénéficie d'une occupation précaire par l'État (Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise), pour la parcelle cadastrée section AA n° 67 à BONNEUIL-EN-FRANCE. Cette parcelle correspond à une partie de la place Valérie André.

La précédente convention ayant expiré le 31 mars dernier, compte-tenu des travaux relatifs à l'extension de la station de dépollution toujours en cours et la nécessité de poursuivre l'occupation de la parcelle, le syndicat souhaite la renouveler jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est notamment prévu le versement d'une redevance d'occupation de 43,00 €/an.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention d'occupation temporaire.

Acquisition d'une parcelle sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ dans le cadre de l'opération n° 488

Déborah TANGUY précise que le syndicat souhaite réaliser des aménagements hydro-écologiques sur les communes de VÉMARS et SAINT-WITZ, afin de limiter les débordements et contrôler le débit du Ru du Gué Malaye par la réalisation de bassins de retenue.

Les propriétaires ont accepté de céder l'emprise foncière au SIAH moyennant un prix de 2,20 €/m². Cette estimation se base sur l'avis rendu le 20 avril 2021 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dès-lors, les démarches afin de formaliser cet accord ont été engagées. La signature de l'acte définitif de cession interviendra au cours des prochains mois.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section B n° 1026 sur la commune de SAINT-WITZ a été acquise auprès de la Mairie en fin d'année 2022.

Avec l'acquisition par le SIAH de ces deux parcelles, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du bassin « l'Écu d'Or » sera complètement maîtrisée.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte.

Procédures juridiques

Définition de critères de marchés publics :

Étude de stabilité des barrages de classe C (Marché n° 06-23-36)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et Valeur technique 70 %.

Vérification Technique Approfondie (VTA) et suivi des dispositifs d'auscultation des barrages de classe C (Marché n° 06-23-37)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et Valeur technique 70 %

Attribution de marchés publics :

Diagnostiques des ouvrages de régulation des bassins "les Bourguignons" sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE et "les Garennes" sur le territoire des communes de FONTENAY-EN-PARISIS et de GOUSSAINVILLE (Marché public n° 11-23-56)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à GENIE CIVIL INGENIERIE pour un montant de 10 960 € HT et pour une durée liée aux travaux.

Avenant :

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U2)

Déborah TANGUY précise que suite au constat de présence d'amiante en quantité plus importante que prévue, la dépose de la conduite en amiante n'a pas pu être réalisée en une seule fois et a donc nécessité deux installations de désamiantage distinctes dans le temps.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 1.

ASSAINISSEMENT

Point sur les travaux de création d'un collecteur d'eaux usées rue Nouvelle sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB187)

Déborah TANGUY rappelle que le marché public de travaux a été attribué à la SOCIÉTÉ NOUVELLE UNION FOURLON SETRAVIA pour un montant de 229 518,75 € HT.

Les seize propriétaires ont chacun signé une convention avec le SIAH afin de faire réaliser en leur nom les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées ainsi que de leurs branchements jusqu'en limite de clôture, sur le domaine privé leur appartenant de la rue Nouvelle. La participation estimée par le SIAH à la charge du propriétaire s'élevait à 6 100 €.

Cette estimation doit être actualisée conformément au montant des travaux suite à l'attribution du marché public. La participation à la charge de chaque propriétaire est ainsi réévaluée à 8 400 €.

Suite à une réunion entre les services du syndicat et Maurice MAQUIN portant sur les conséquences de cette augmentation de la participation financière des propriétaires, et compte tenu des enjeux environnementaux de ces travaux, le Bureau décide de ne pas faire supporter aux propriétaires le surcoût généré.

Réaménagement de la Place du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de GONESSE
- Réunion programmée au SIAH le 19 avril 2023 de 9h00 à 11h00

Déborah TANGUY indique que la programmation de cette réunion, à la demande du Maire de la commune, est confirmée le 19 avril 2023 à 9H00 au SIAH.

Benoit JIMENEZ et Jean-Pierre LECHAPTOIS y participeront.

Retour sur la réunion du 31 mars 2023 avec les communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-De-France adhérentes au SIAH concernant le transfert des compétences « collecte » assainissement des eaux usées et « collecte » des eaux pluviales

Benoit JIMENEZ et Christiane AKNOUCHE indiquent que cette deuxième rencontre avec les maires des 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-De-France a permis de rappeler le planning contraint dans le cadre d'une mise en application au 1^{er} janvier 2024 et d'échanger sur les enjeux financiers de ces transferts particulièrement en ce qui concerne la collecte des eaux pluviales.

Le SIAH doit ainsi transmettre aux communes, courant semaine prochaine, une actualisation de l'estimation financière du budget 2024 prenant en compte un taux de renouvellement des réseaux des eaux pluviales de 0,75%.

Des projets de délibérations vont également être soumis aux maires des 4 communes.

Jean-Marie BONTEMPS, Maire-adjoint délégué à la voirie et à l'environnement de BELLOY-EN-FRANCE a également pris part à cette rencontre et a confirmé que le Schéma Directeur de la commune est toujours en cours d'élaboration. La commune doit consulter le SICTEUB au sujet d'une possible adhésion au titre d'un transfert de compétence de l'assainissement des eaux usées.

Éric CHANAL rappelle que dans cette hypothèse, il pourra être envisagé a minima la rédaction d'une convention de rejet entre le syndicat et la ville.

Éric CHANAL indique que se pose également la question de la gestion des réseaux des eaux pluviales en cas de renouvellement des réseaux des eaux usées, et évoque à nouveau la pertinence du regroupement au sein d'une même structure des compétences collecte des eaux usées et des eaux pluviales, dans un souci d'optimisation de la gestion des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eau pluviales de la commune.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 23 mars 2023 avec la Chambre d'Agriculture concernant le projet de renaturation du ru de Montsault sur le territoire de la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

Éric CHANAL relate les échanges qui ont eu lieu lors de cette rencontre entre les équipes du SIAH, les membres du Bureau présents, et les représentants de la Chambre d'Agriculture.

Les études du SIAH et de son maître d'œuvre sur ce projet seront transmises pour information à la Chambre d'agriculture, à qui une présentation des projets du SIAH sera par ailleurs prochainement proposée.

STATION DE DÉPOLLUTION

Inspection de la DRIEAT le 11 avril 2023

Déborah TANGUY précise que cette inspection portera sur les travaux en cours sur la STEP.

Tarifs d'électricité sur la STEP de BONNEUIL-EN-FRANCE - Contrat de fourniture 2024-2025

Éric CHANAL rappelle que le syndicat n'a pas intégré la STEP dans le périmètre concerné par la fourniture d'électricité relevant du groupement de commande du SIPPEREC, compte tenu des incertitudes quant aux conditions de sortie juridiques du marché de fourniture d'électricité OTV/VÉOLIA avant l'échéance du contrat en 2027.

Le montant évalué de la pénalité qu'il conviendrait d'envisager de régler à OTV en cas de sortie du contrat OTV/EDF serait amortissable par le syndicat sur une durée de l'ordre de 6 ans compte tenu des tarifs obtenus dans le cadre d'une adhésion au groupement de commande du SIPPEREC. Cela conforte le Bureau dans son choix de poursuivre le contrat avec OTV/VÉOLIA jusqu'à son échéance de 2027.

Achat de biométhane (convention n° 2019-06-43) - Point suite au retrait de l'avenant en Comité Syndical du 27 mars 2023

Éric CHANAL précise que le retrait de l'avenant n° 2 à la convention avec ENGIE de l'ordre du jour du Comité syndical du 27 mars fait suite à un courriel adressé le 24 mars, par le chef d'agence biométhane de l'entreprise, précisant que, contrairement à ce qui avait été indiqué au syndicat, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) ne valide pas une évolution du coefficient S en lien avec la construction de nouveaux digesteurs en cours de contrat.

Cette annonce s'accompagne d'une évolution de l'équilibre économique du contrat pour le SIAH.

Dans ce contexte, Éric CHANAL considère qu'une rencontre doit être programmée dans les plus brefs délais avec les représentants d'ENGIE, les services du SIAH et Roland PY.

Surveillance de la qualité des eaux usées - Mise en place d'un réseau institutionnel comme nouvel indicateur de l'état de santé des populations

Éric CHANAL fait part de la sollicitation de la Direction Générale de la Santé au sujet de la participation du SIAH à un réseau de surveillance des pathogènes dans les eaux usées, au travers de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

L'ensemble des coûts analytiques et de transport liés à cette surveillance expérimentale seront pris en charge dans le cadre d'un financement européen fléché à ce titre et géré par la Direction Générale de la Santé.

Ainsi, aucun budget n'est à prévoir par le SIAH dans le cadre de cette surveillance. Ce point reste cependant à confirmer avec l'exploitant de la STEP.

Le Bureau émet un avis favorable.

Appel à manifestation d'intérêt GRDF « accélérer l'émergence des zones industrielles bas-carbones » - Synergie possible avec le SIGIDURS

Éric CHANAL rappelle que ce sujet a été évoqué lors du dernier Bureau. Des échanges ont depuis eu lieu entre les différents acteurs afin que le SIAH puisse déposer un dossier de candidature mercredi 5 avril prochain. Une soutenance devrait ensuite être organisée fin avril par GRDF, dans la mesure où plusieurs projets sont susceptibles d'être retenus.

Éric CHANAL a proposé le pilotage par le SIAH de l'étude qui pourrait être lancée à l'automne prochain.

Éric CHANAL ajoute par ailleurs que le financement de la canalisation pourrait être pris en charge par GRDF, dès lors que sa longueur ne dépassera pas 15 kilomètres.

Suite à une interrogation de Benoit JIMENEZ concernant le respect du planning annoncé, Éric CHANAL indique que Roland PY a souligné auprès des différentes parties que ce calendrier est contraint, d'autant plus que GRDF souhaite également intégrer à l'étude la faisabilité d'associer des industriels présents sur le territoire qui pourraient bénéficier de la production d'hydrogène.

Éric CHANAL a été sollicité par la Direction de l'aéroport de Paris - Le Bourget afin d'organiser une rencontre dans l'objectif de présenter au syndicat la feuille de route de l'aéroport ainsi que son évolution. Le projet de production d'hydrogène pourra ainsi être abordé lors de cette réunion programmée le 24 avril prochain.

Le Bureau émet un avis favorable.

COMMUNICATION

Inauguration STEP

Le bureau fixe la date de programmation de cet événement au 29 septembre 2023. La Direction générale du SIAH est mandatée pour mettre en œuvre les modalités opérationnelles et de prise en charge de cette manifestation.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 17 avril 2023 à 9h30